REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 26 Février 1962.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
27 FEV 1962
ARRIVÉE 357 /590.

DECRET N° 83 /PR/Cab.

portant nomination du Président de la COUR SUPREME

- VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU la loi n°61-42 du 18 Octobre 1961, organisant la Cour Suprême ;
- VU la démission de ses fonctions présentée par Monsieur Emile Derlin ZINSOU, Président de la Cour Suprême ;
- VU le décret n°63/PR du 13 Février 1962 nommant M. Sébastien DASSI, Président de la Cour Suprême.

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Le décret n°63/PR du 13 Février 1962 est rapporté -

ARTICLE 2.- Est acceptée pour compter du 13 Février 1962, la démission de ses fonctions, présentée par Monsieur Emile Derlin ZINSOU, Président de la Cour Suprême.

ARTICLE 3.- Monsieur Sébastien DASSI est nommé Président de la Cour Suprême en remplacement de Monsieur Emile Derlin ZINSOU, après avis du Président de l'Assemblée Nationale.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré, et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Hubert MAGA.

AMPLIATIONS :

15 PR
13 Ministères
2 S.G.G.
2 M.F.B.
2 C.F.
2 Solde
2 JORD
3 Radio